

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1	Nom du produit:	<b>BLDRmetal® L-40</b>
1.2	Nom chimique:	Poudre de metal
1.3	Synonymes:	NA
1.4	Nom du distributeur:	BLDRmetal® L-40
1.5	Product Use:	Usage professionnel seulement
1.6	Nom du distributeur:	Formetrix™, Inc.
1.7	Adresse du distributeur:	272 W. Exchange Street, Suite 300, Providence RI 02903
1.8	Téléphone d'urgence:	<b>CHEMTREC: +1 (703) 527-3887 / +1 (800) 424-9300</b>
1.9	Téléphone/télécopieur:	Tel: +1 (401) 270-3549 / Fax: +1 (401) 270-9306

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Identification des dangers:	Ce produit est classifié en tant que SUBSTANCE DANGEREUSE, mais pas en tant que MARCHANDISE DANGEREUSE selon les critères de classification du NOHSC : 1008 (2004) et du code ADG (Australie). <b>ATTENTION! CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE.</b> Classification: Irritation des yeux 2; Toxicité spécifique pour les organes toxiques - Exposition unique 3
2.2	Éléments d'étiquetage:	Déclarations de danger (H): H319 – Provoque une sévère irritation des yeux. Conseils de prudence (P): P261 – Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/aérosols.. P264 – Se laver les zones exposées à la peau avec de l'eau et du savon après la manipulation. P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Enlever la victime à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403+P233 - Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé. P405 – Garder sous clef. P501 – Éliminer le contenu/récipient a une installation autorisée de traitement, de stockage ou d'élimination (TSDF).
2.3	Autres avertissements:	Avant d'utiliser le produit, obtenez les instructions spéciales. Ne le manipulez pas avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Dans l'éventualité d'une exposition ou d'une enquête médicale impliquant le produit, veuillez contacter un médecin ou un centre antipoison local qui pourra demander des conseils au fabricant américain qui leur montrera cette FDS. Gardez hors de la portée des enfants.




## 3. RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPOSITION ET LES INGRÉDIENTS

NOM(S) CHIMIQUE(S)	N° CAS	N° RTECS	N° EINECS	%	LIMITE D'EXPOSITION DANS L'AIR									OTHER
					ACGIH		NOHSC			OSHA				
					ppm		ppm			ppm				
					TLV	STEL	ES-TWA	ES-STEL	ES-PEAK	PEL	STEL	IDLH		
LE FER	7439-89-6	NO4565500	231-096-4	≥ 15	(5.0)	NA	NF	NF	NF	(10.0)	NA	NA	0.5 – NIOSH	
LE CHROME #	7440-47-3	GB4200000	231-157-5	< 20	(0.5)	NA	(0.5)	NF	NF	(1.0)	NA	NA		
NICKEL	7440-02-0	Qr5950000	231-111-4	< 5.0	NA	NA	NF	1	NF	NA	NA	10	SENSIBILISATEUR	
													Carc. 2; Toxicité spécifique pour les organes toxiques répétée 1; Sensibilisateur cutané. 1; Aquatic Chronic 3; H351, H372**, H317, H412	
MOLYBDÈNE	7439-98-7	QA4680000	231-107-2	< 5.0	10	NA	NF	10	NF	NA	NA	1000		
CUIVRE	7440-50-8	GL5325000	231-159-6	< 1.0	0.2	NA	NF	0.2	NF	0.1	NA	100		
CARBONE *	7440-44-0	FF5250100	231-153-3	< 1.0	(3.5)	NA	NF	NF	NF	(3.5)	NA	(1750)		
													Irritation des yeux 2; Toxicité spécifique pour les organes toxiques - Exposition unique 3; H319, H335	
NIوبيUM	7440-03-1	QT9900000	231-113-5	< 0.1	(5.0)	NA	NF	NF	NF	(5.0)	NA	NA		
SILICIUM	7440-21-3	VW0400000	231-130-8	< 0.1	(10.0)	NA	(10.0)	NF	NF	(10.0)	NA	NA		
AZOTE	7727-37-9	QW9700000	231-783-9	< 0.1	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	ASPHYXIANT	
													Press. Gas; H280	
PHOSPHORE	7723-14-0	TH3500000	231-768-7	< 0.1	(0.02)	NA	NF	(0.1)	NF	NA	NA	(5)		
													Pyr. Sol. 1; Aiguë toxique. 2*; Aiguë toxique. 2*; Corrosion cutanée. 1A; Aquatic Acute 1; H250, H330, H300, H314, H400	
SOUFRE	7704-34-9	NA	231-722-6	< 0.1	(0.02)	NA	NF	(0.1)	NF	NA	NA	(5)		
													Sensibilisateur cutané. 2; H315	
OXYGÈNE	7782-44-7	RS2060000	231-956-9	< 0.1	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA		
													Gaz sous pression; Ox. 1; H270	
ALUMINIUM	7429-90-5	BD0330000	231-072-3	< 0.1	10	NA	NF	2	NF	NA	NA	NA		
													Réactif à l'eau. 2; Solide inflammable. 1; H261, H228	

## 4. PREMIERS SOINS

4.1	Premiers soins:	<p><b>Ingestion :</b> NE PAS INDIER LE VOMISSEMENT. Contactez ChemTrec au +1 (703) 527-3887 ou au Centre de lutte contre les empoisons les plus proches ou au numéro de téléphone d'urgence local pour obtenir de l'aide et des instructions. Consulter un médecin immédiatement. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime abaissée (vers l'avant) pour réduire le risque d'aspiration.</p> <p><b>Yeux :</b> Les éclaboussures sont peu probables. Cependant, en cas de contact oculaire, rincez avec de grandes quantités d'eau tiède pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps à autre.</p> <p><b>Peau :</b> Lavez à fond à l'aide d'eau et de savon. En cas de contact cutané, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.</p> <p><b>Inhalation :</b> Amenez la victime dehors immédiatement. En cas de respiration difficile, donnez de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, effectuez les manoeuvres de respiration artificielle. Gardez la personne au chaud, dans le calme et consultez un médecin.</p>															
4.2	Effets de l'exposition:	<p><b>Ingestion :</b> L'ingestion du produit peut entraîner des nausées, des vomissements.</p> <p><b>Yeux :</b> Irritant oculaire modéré.</p> <p><b>Peau :</b> Peut irriter la peau. Rougeur, irritation, éruption cutanée sur le site d'exposition.</p> <p><b>Inhalation :</b> L'inhalation de chrome et de chromates dans les fumées peut provoquer une étanchéité métallique dans le coffre, la nausée, la fièvre, la fatigue et les réactions allergiques. Les fumées peuvent provoquer une irritation des membranes nasales, des bronches et des poumons.</p>															
4.3	Symptômes de la surexposition:	<p><b>Ingestion :</b> Nauséaa, inconfort intestinal, vomissements et/ou diarrhée.</p> <p><b>Yeux :</b> Irritation légère, rougeur et arrosage.</p> <p><b>Peau :</b> Dermate de contact, caractérisée par une peau sèche rouge ou hachurée localisée et des démangeaisons.</p> <p><b>Inhalation:</b> Une surexposition aiguë peut inclure des signes et des symptômes tels que des yeux aqueux, une irritation du nez et de la gorge, des maux de tête, des étourdissements, de la fièvre des fumées métalliques, de la difficulté à respirer, de la toux fréquente ou de la douleur thoracique.</p>															
4.4	Effets aigus sur la santé:	Irritation modérée des yeux et de la peau près des zones touchées. De plus, de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer somnolence, vertiges, maux de tête et nausées.															
4.5	Effets chroniques sur la santé:	Le matériau peut accentuer toute condition de dermatite préexistante.															
4.6	Organes cibles:	Yeux, Système respiratoire.															
4.7	Troubles médicaux aggravés par l'exposition:	<p>Les personnes souffrant d'allergies ou de troubles de la fonction respiratoire peuvent avoir des symptômes aggravés par l'exposition à des fumées de soudure; cependant, une telle réaction ne peut être prédite en raison de la variation de la composition et de la quantité de produits de décomposition.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #0000FF; color: white;"><b>SANTÉ</b></td> <td style="text-align: right; color: white;"><b>1</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #FF0000; color: white;"><b>INFLAMMABILITÉ</b></td> <td style="text-align: right; color: white;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #FFA500; color: white;"><b>DANGERS PHYSIQUES</b></td> <td style="text-align: right; color: white;"><b>0</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #000000; color: white;"><b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #000000; color: white;"><b>YEUX</b></td> <td style="background-color: #000000; color: white;"><b>PEAU</b></td> <td style="background-color: #000000; color: white;"><b>POUMONS</b></td> </tr> </table>	<b>SANTÉ</b>		<b>1</b>	<b>INFLAMMABILITÉ</b>		<b>0</b>	<b>DANGERS PHYSIQUES</b>		<b>0</b>	<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b>			<b>YEUX</b>	<b>PEAU</b>	<b>POUMONS</b>
<b>SANTÉ</b>		<b>1</b>															
<b>INFLAMMABILITÉ</b>		<b>0</b>															
<b>DANGERS PHYSIQUES</b>		<b>0</b>															
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b>																	
<b>YEUX</b>	<b>PEAU</b>	<b>POUMONS</b>															

## 5. MESURES D'EXTINCTION DES INCENDIES

5.1	Dangers d'incendie et d'explosion:	Ce produit n'est pas inflammable.	
5.2	Méthodes d'extinction des incendies:	Eau, CO2, produit chimique sec, halon (là où la loi le permet). Utilisez un jet d'eau diffusé pour refroidir les contenants fermés.	
5.3	Procédures d'extinction des incendies:	Lutte contre les incendies quant aux matériaux environnants. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) approuvé par le MSHA / NIOSH ou équivalent et des vêtements de protection. Le feu devrait être combattu à distance. Gardez les récipients refroidis jusqu'à bien après l'extinction du feu. Empêcher le ruissellement du contrôle des incendies ou de la dilution d'entrer dans les égouts, les égouts, l'approvisionnement en eau potable ou toute voie navigable naturelle.	

## 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1	Déversements:	<p>Avant de nettoyer un déversement ou une fuite, les personnes impliquées doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié.</p> <p><u>Pour les petits déversements</u> (par ex. : moins de 1 gallon (3,8 L)), portez de l'équipement de protection individuelle approprié (par ex. : des lunettes de sécurité, des gants). Maximisez la ventilation (ouvrez les fenêtres et les portes) et sécurisez toutes les sources d'allumage. Retirez le matériel déversé à l'aide d'un matériau absorbant et placez-le dans des contenants fermés appropriés pour en disposer. Disposez-en correctement selon les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. Lavez toutes les zones affectées et l'extérieur des contenants avec beaucoup d'eau chaude et de savon. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les à fond avant de les réutiliser.</p> <p><u>Pour les gros déversements</u> (par ex. : de plus d'un gallon (3,8 L)), refusez l'entrée des personnes non protégées. Diguez et contenez le déversement à l'aide de matières inertes (par ex. : du sable ou de la terre). Utilisez SEULEMENT des outils anti-étincelles pour effectuer la récupération et le nettoyage. Transférez les liquides dans des contenants pour les récupérer ou les éliminer et utilisez du matériel d'endiguement robuste pour séparer les contenants en vue de les éliminer correctement. Retirez les vêtements contaminés rapidement et lavez les zones de peau affectées à l'aide d'eau et de savon. Empêchez les déversements et les ruissellements de nettoyage de s'écouler dans les égouts municipaux et les plans d'eau ouverts.</p>
-----	---------------	--

## 7. RENSEIGNEMENTS SUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE

7.1	Pratiques de travail et d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Éviter l'inhalation de vapeurs, de gaz, de fumées et de poussières. Bien se laver après manipulation et utilisation. Ne pas fumer, manger, boire, mâcher de la gomme ou du tabac, ni appliquer de produits cosmétiques dans la zone de travail. Ne pas stocker ou apporter des produits du tabac, des gommes, des aliments, des boissons ou des cosmétiques dans la zone de travail. Sinon, respecter les normes de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
7.2	Entreposage et manutention:	Aucune méthode inhabituelle n'est requise. Conservez le produit et conservez toutes les étiquettes d'avertissement et d'identité. Le stockage préféré est une zone chaude abritée avec contrôle de la température et de l'humidité pour éviter une forte humidité et «passer par le point de rosée». Tenir à l'écart des matières incompatibles énumérées à la Section 10. Ouvrir les conteneurs lentement sur une surface stable. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il ne sert pas.
7.3	Précautions spéciales:	Lisez et comprenez les instructions du fabricant et l'étiquette de précaution sur ce produit. Voir American National Standard Z-49.1, «Sécurité dans la soudure, la coupe et les procédés connexes», publié par l'American Welding Society, PO Box 351040, Miami 33135 et OSHA Publication 2206 (29 CFR 1910), US Government Printing Office, Superintendent de Documents, PO Box 371954, Pittsburgh, PA 15250-7954 pour plus de détails concernant le contrôle d'incendie et d'explosion, le contrôle de l'exposition et d'autres précautions particulières.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

8.1	Les limites d'exposition: ppm (mg/m <sup>3</sup> )		ACGIH		NOHSC			OSHA			OTHER
		<b>NOM(S) CHIMIQUE(S)</b>	<b>TLV</b>	<b>STEL</b>	<b>ES-TWA</b>	<b>ES-STEL</b>	<b>ES-PEAK</b>	<b>PEL</b>	<b>STE L</b>	<b>IDLH</b>	
		LE FER	(5.0)	NA	NF	NF	NF	(10.0)	NA	NA	0.5 – NIOSH
		LE CHROME#	(0.5)	NA	(0.5)	NF	NF	(1.0)	NA	NA	
		NICKEL	NA	NA	NF	1	NF	NA	NA	10	SENSITIZER
		MOLYBDÈNE	10	NA	NF	10	NF	NA	NA	1000	
		CUIVRE	0.2	NA	NF	0.2	NF	0.1	NA	100	
		CARBONE	(3.5)	NA	NF	NF	NF	(3.5)	NA	(1750)	
		NIOBIUM	(5.0)	NA	NF	NF	NF	(5.0)	NA	NA	
		SILICIUM	(10.0)	NA	(10.0)	NF	NF	(10.0)	NA	NA	
		AZOTE	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	ASPHYXIAN
		PHOSPHORE	(0.02)	NA	NF	(0.1)	NF	NA	NA	(5)	
		SOUFRE	(0.02)	NA	NF	(0.1)	NF	NA	NA	(5)	
		ALUMINIUM	10	NA	NF	2	NF	NA	NA	NA	
VANADIUM	NA	NA	(0.05)	NF	NF	NA	NA	35			
MANGANÈSE	(10.0)	NA	(1.0)	NF	NF	(10.0)	NA	(500)	(1.0)		
8.2	Mesures de ventilation et d'ingénierie:	Utiliser un équipement de surveillance de l'hygiène industrielle pour s'assurer que l'exposition ne dépasse pas les valeurs limites de seuil. Utiliser avec une ventilation adéquate (par exemple, ouvrir les portes et les fenêtres, ventilation locale). Assurez-vous que des équipements de décontamination appropriés sont disponibles (p. Ex., Évier, douche de sécurité, station de lavage des yeux). Utiliser dans une hotte chimique lorsque vous travaillez avec de grandes quantités de produits et fournir une ventilation adéquate (par exemple, ventilation par aspiration locale, ventilateurs).									
8.3	Protection des voies respiratoires:	Gardez l'exposition dans les limites légales. Dans la zone respiratoire du travailleur et dans la zone générale, les fumées et les gaz doivent être maintenus en dessous des TLV et l'exposition équivalente doit être inférieure à une. Garder l'exposition aussi faible que possible. Utiliser un respirateur à fumée respirable ou un respirateur fourni avec l'air lors du soudage dans un espace confiné ou lorsque l'échappement local ou la ventilation ne reflète pas l'exposition au-dessous du TLV. Lorsque la protection respiratoire est nécessaire, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH doit être utilisée. Le choix de la protection respiratoire appropriée (respirateur anti-poussière, etc.) doit être basé sur les contaminants atmosphériques réels ou potentiels et leurs concentrations présentes. Cependant, au moins un masque anti-type TC-21-C approuvé par NIOSH est recommandé.									
8.4	Protection des yeux:	Portez un casque ou utilisez un écran facial avec une lentille filtrante selon ANSI Z87.1. Fournir des écrans de protection et des lunettes flash, si nécessaire, pour protéger les autres. Portez des lunettes de sécurité avec des protections ou des lunettes protectrices anti-UV. Portez des lentilles de contact en combinaison avec des lunettes de sécurité, sauf lorsque les lentilles de contact créent une probabilité de blessures causées par une chaleur intense, une atmosphère hautement particulière ou lorsque leur utilisation est interdite.									
8.5	Protection des mains:	Portez la protection de la tête, de la main et du corps qui aide à prévenir les blessures causées par le métal chaud, les étincelles, les scories, les rayonnements infrarouges, les rayonnements UV, les abrasions, les contusions et le stress thermique. Les vêtements de protection ne gênent généralement pas le choc, à l'exception du cuir, si on le conserve à sec. Des gants en cuir avec des coutures intérieures (ou ceux qui donnent une performance égale) sont préférés.									
8.6	Protection du corps:	Protection de la tête, de la main et du corps d'usure qui aide à prévenir les blessures causées par les rayonnements, les étincelles et les chocs électriques. Portez des bouchons d'oreille résistants aux flammes pour éviter les étincelles des oreilles. Voir ANSI Z-49.1. Les vêtements peuvent inclure des gants, des combinaisons, des tabliers, des manches, des chaussures, des spatules de soudeur et des capots résistant à la chaleur et au feu. Portez des vêtements en cuir, des poids lourds à laine tissée ou au coton. Gardez les vêtements propres (sans huile, graisse ou solvants) et en bon état. Ne pas porter de vêtements avec des bords effilochés, des larmes ou des trous. Ne roulez pas les manches ou les pantalons (les pantalons ne doivent pas être moulés).									

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Apparence:	Poudre, couleur gris argenté
9.2	Odeur:	Inodore
9.3	Seuil olfactif:	ND
9.4	pH:	ND
9.5	Point de fusion/point de congélation:	ND
9.6	Point initial d'ébullition/limite d'ébullition:	ND
9.7	Point d'éclair:	ND
9.8	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	ND
9.9	Pression de vapeur:	ND
9.10	Densité de vapeur:	ND
9.11	Densité relative:	4.5-4.5
9.12	Solubilité:	ND
9.13	Rapport de distribution (LogP):	ND
9.14	Température d'autoinflammation:	ND
9.15	Température de décomposition:	ND
9.16	Viscosité:	ND
9.17	Autres renseignements:	ND

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Stabilité:	Stable
10.2	Produits de décomposition dangereux:	Les vapeurs irritantes et les gaz toxiques (par exemple, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone) lorsqu'ils sont impliqués dans un incendie.
10.3	Polymérisation dangereuse:	Ne surviendra pas.
10.4	Conditions à éviter:	Exposition ou contact à des températures extrêmes, des produits chimiques incompatibles.
10.5	Substances incompatibles:	Oxydants forts, acides forts et bases.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1	Voies de pénétration:	Inhalation: OUI	Absorption: NO	Ingestion: OUI
11.2	Données sur la toxicité:	<p>Ce produit n'a pas été testé sur des animaux pour obtenir des données toxicologiques.</p> <p>(*) <u>Le carbone</u> dans une poussière pure peut constituer un danger pour la santé. L'exposition prolongée à la poussière de carbone peut provoquer une pneumoconiose. Cependant, leur présence dans cet alliage ne semble pas présenter de danger pour la santé en raison de leur concentration et de leur forme chimique relativement faibles.</p> <p>(#) <u>Le chrome</u> et ses composés sont répertoriés dans le rapport annuel actuel sur les cancérigènes (préparé par le Programme national de toxicologie). On ne croit pas que leur présence dans cet alliage présente un risque cancérigène ou autre danger pour la santé en raison de leur concentration et de leur forme chimique relativement faibles.</p>		
11.3	Toxicité aiguë:	Irritation modérée des yeux et de la peau près des zones affectées.		
11.4	Toxicité chronique:	Cette matière peut aggraver toute condition cutanée pré-existante (par ex : une dermatite).		
11.5	Cancérigène présumé:	<p><u>Le chrome</u>, sous certaines formes (par exemple, le chrome hexavalent) est considéré comme cancérigène. Cependant, cet alliage ne contient pas de chrome hexavalent. Par conséquent, on ne croit pas que cet alliage présente un risque cancérigène ou autre danger pour la santé en raison de sa concentration et de sa forme chimique relativement faibles.</p> <p><u>Nickel</u> est listé: Groupe IARC 2B; ACGIH: A4</p> <p><u>Le carbone</u> figure dans le groupe IARC 2B (éventuellement cancérigène pour l'homme).</p> <p><u>Le vanadium</u> est classé dans le groupe IARC 2B (éventuellement cancérigène pour les humains).</p> <p><u>Les fumées de soudure</u> sont listées dans le groupe IARC 2B (éventuellement cancérigène pour les humains).</p> <p>Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer un cancer ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a>.</p>		
11.6	Toxicité sur la reproduction:	Ce produit n'est pas rapporté comme produisant une toxicité pour la reproduction chez les humains.		
	Mutagénicité:	Ce produit n'est pas rapporté comme produisant des effets mutagéniques chez les humains.		
	Embryotoxycité:	Ce produit n'est pas rapporté comme produisant des effets embryotoxiques chez les humains.		
	Tératogénicité:	Ce produit n'est pas rapporté comme produisant des effets tératogéniques chez les humains.		
	Génésoxycité:	Ce produit n'est pas rapporté comme causant des effets pour la reproduction chez les humains.		
11.7	Propriété irritante du produit:	<p>Poussières nuisibles générales : Des poussières nuisibles qui sont essentiellement non-toxiques et non-irritantes chimiquement. Le contact cutané n'a pas démontré de problèmes autres que du dessèchement et une irritation mécanique. Le contact oculaire peut causer une irritation aux particules. Une inhalation excessive peut produire une légère irritation pulmonaire et une possibilité de légère fibrose pulmonaire non invalidante des poumons. Le produit peut causer des réactions allergiques cutanées (par ex. : des éruptions, des papules et des dermatites) lors d'une exposition prolongée ou répétée.</p>		
11.8	Indices biologiques d'exposition:	ND		
11.9	Recommandations de médecin:	Traitez de manière symptomatique.		

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1	Stabilité environnementale:	Ce produit se corrodera lentement dans le sol.
12.2	Effets sur les plantes et les animaux:	Il n'y a pas de données spécifiques disponibles pour ce produit.
12.3	Effets sur la vie aquatique:	Les rejets de grands volumes de ce produit ne sont pas dangereux ou mortels pour la vie aquatique surexposée.

## 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉVACUATION



13.1	Évacuation des déchets:	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux ou locaux.
13.2	Considérations spéciales:	ND

## 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT




La description de base (numéro d'identification, nom officiel d'expédition, classe et division des dangers, groupe d'emballage) est indiquée sur chaque moyen de transport. Des renseignements descriptifs additionnels peuvent être requis selon les codes 49 CFR, IATA/ICAO, IMDG, SCT, ADGT, ADR et le CTDGR.

14.1	CRF 49 (TERRE):	NON RÉGLEMENTÉ
14.2	IATA (AIR):	NON RÉGLEMENTÉ
14.3	IMDG (EAU):	NON RÉGLEMENTÉ
14.4	TDGR (TERRE Canada):	NON RÉGLEMENTÉ
14.5	ADR/RID (É.-U.):	NON RÉGLEMENTÉ
14.6	SCT (Mexique):	NON RÉGLEMENTÉ
14.7	ADGR (Australie):	NON RÉGLEMENTÉ

## 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Exigences en matière de rapport CSER:	Les produits chimiques suivants sont répertoriés sur le titre III de la SARA (EPCRA 313 Toxic Chemical List): le chrome, le cuivre et le manganèse.
15.2	Quantité de planification de seuil CSER:	Il n'y a pas de détermination de quantités seuils pour les composants de ce produit.
15.3	État de l'inventaire TSCA:	Les composants de ce produit sont inscrits dans l'inventaire du TSCA.
15.4	Quantité à déclarer CERCLA:	<u>Le Chromium</u> : 5,000 lbs (2,270 kgs); <u>Le Nickel</u> : 100 lbs (45.4 kg); <u>Le Cuivre</u> : 5,000 lbs (2,270 kg); <u>Soufre</u> : 0.454 kg (1 lbs)
15.5	Autres exigences fédérales:	ND
15.6	Autres règlements canadiens:	Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC. Les composants de ce produit sont listés sur le DSL / NDSL. Les produits chimiques suivants sont énumérés dans la Liste de divulgation des ingrédients: Chromium, cuivre et manganèse, Classification WHMIS: D2A 
15.7	Renseignements réglementaires d'état:	<u>Le Chromium</u> se trouve sur la liste des critères d'état suivants: Liste de substances toxiques de la Floride (FL), Liste des substances dangereuses de Massachusetts (MA), Liste de substances chimiques du Michigan (MI), Liste des substances dangereuses du Minnesota (MN), Liste de droit à la connaissance du New Jersey (NJ), New York Hazardous Substances List (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA) et Washington Admissible Exposures List (WA). <u>Le nickel</u> se trouve sur la liste des critères d'état suivants: FL, MA, MI, MN, NJ, PA et WA. <u>Le cuivre</u> se trouve sur la liste de critères d'état suivante: FL, MA, MI, MN, NJ, PA et WA. <u>Silicon</u> se trouve sur les listes de critères d'état suivantes: MA, MN, PA et WA. <u>L'azote</u> se trouve sur la liste des critères d'état suivants: MA, MN, PA et RI. <u>Le phosphore</u> se trouve sur les listes de critères d'état suivantes: FL, MA, MN, NJ, PA et WA Aucun autre ingrédient de ce produit, présent dans une concentration de 1,0% ou plus, n'est répertorié sur l'une des listes de critères d'état suivantes: Californie Proposition 65 (CA65), Delaware Air Quality Management List (DE), Florida Toxic Substances List (FL), Liste de substances dangereuses de Massachusetts (MA), Liste de substances chimiques du Michigan (MI), Liste des substances dangereuses du Minnesota (MN), New Jersey Liste des drogues (NJ), New York Liste des substances dangereuses (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA), Washington Liste des expositions permises (WA), Wisconsin Liste des substances dangereuses (WI). REMARQUE: Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer un cancer ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a> .
15.8	Other Requirements:	 <b>ATTENTION:</b> Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le nickel, que l'État de Californie reconnaît comme cancérigène. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a> .

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

16.1	Autres renseignements:	<p><b>ATTENTION! CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX. PEUT CAUSER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE.</b> Portez un équipement de protection approprié. Les fumées et les gaz générés lors de la soudure peuvent nuire à votre santé et à votre bruit lors du soudage, peuvent nuire à l'audition. Ce matériau est utilisé dans le processus de grenailage. Consultez les lois applicables en matière de santé et de sécurité fédérales, provinciales et locales avant d'utiliser ce produit. Utilisez des contrôles techniques et administratifs, des équipements de protection individuelle (EPI), y compris une protection respiratoire, et une formation pour protéger les travailleurs impliqués dans des activités de dynamitage abrasif. Les contrôles d'ingénierie, tels que la substitution, l'isolement, le confinement et la ventilation, constituent le principal moyen de prévenir ou de réduire les expositions aux risques atmosphériques pendant les opérations de dynamitage. Les contrôles administratifs, y compris l'utilisation d'un bon travail et des pratiques d'hygiène personnelle, peuvent également réduire l'exposition. La ventilation locale doit être utilisée pendant la manipulation. Un bon entretien ménager et une hygiène personnelle sont recommandés. Certains individus peuvent présenter une sensibilité à l'exposition. Le non-respect des pratiques appropriées peut être dangereux pour la santé. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Nocif par inhalation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, les fumées, les vapeurs ou les aérosols. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et une protection des yeux / du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié. Évitez la surexposition aux poussières métalliques.</p> <p>REMARQUE: Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer un cancer ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, visitez le site <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a></p> <p> <b>ATTENTION:</b> Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le nickel, que l'État de Californie reconnaît comme cancérigène. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a>.</p>	
16.2	Termes et définitions:	Voir la dernière page de cette fiche de données de sécurité	
16.3	Avis de non-responsabilité:	<p>Cette fiche de données de sécurité est offerte aux termes de Hazard Communication Standard OSHA, 29 CFR 1910.1200. D'autres règlements gouvernementaux doivent être examinés pour l'applicabilité à ce produit. Au meilleur de la connaissance de ShipMate et Formetrix™, Inc.'s, l'information contenue dans ce document est fiable et précise de cette date; Cependant, l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité ne sont pas garanties et aucune garantie de quelque type que ce soit, explicite ou implicite, sont fournis. L'information contenue dans ce document ne concerne que le produit (s) spécifique. Si ce produit (s) est combiné avec d'autres matériaux, toutes les propriétés des composants doivent être considérés. Les données peuvent être modifiés de temps à autre. Assurez-vous de consulter la dernière édition.</p>	
16.4	Préparée pour:	<p><b>Formetrix™, Inc.</b>                  272 W. Exchange Street, Suite 300                  Providence, RI 02903 USA                  Tel: +1 (401) 270-3549                  Fax: +1 (401) 270-9306</p>	
16.5	Préparée par:	<p><b>ShipMate, Inc.</b>                  P.O. Box 787                  Sisters, Oregon 97759-0787 USA                  Tel: +1 (310) 370-3600                  Fax: +1 (310) 370-5700  <a href="http://www.shipmate.com">http://www.shipmate.com</a></p>	

## DÉFINITION DES TERMES

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparaissent sur un SDS. Certains d'entre eux qui sont couramment utilisés sont les suivants :

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

<b>CAS No.</b>	N° CAS Numéro de registre CAS
----------------	-------------------------------

### LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR :

<b>ACGIH</b>	ACGIH American Conference on Governmental Industrial Hygienists
<b>TLV</b>	VLE Valeur limite d'exposition
<b>OSHA</b>	OSHA Occupational Safety and Health Administration (É.-U.)
<b>PEL</b>	PEL Limite d'exposition admissible
<b>IDLH</b>	DIVS Danger immédiat pour la vie et la santé

### PREMIERS SOINS :

<b>CPR</b>	RCP Réanimation cardiopulmonaire – une méthode par laquelle une personne dont le cœur s'est arrêté reçoit des compressions thoraciques manuelles et la respiration artificielle pour faire circuler le sang et fournir de l'oxygène au corps.
------------	---

### SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES : SIMDUT CLASSEMENTS DE SANTÉ, D'INFLAMMABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ :

0	Danger minime
1	Léger danger
2	Danger modéré
3	Danger grave
4	Danger extrême

<b>SANTÉ</b>
<b>INFLAMMABILITÉ</b>
<b>DANGERS PHYSIQUES</b>
<b>PROTECTION PERSONNELLE</b>

### CLASSEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE :

<b>A</b>	<b>G</b>
<b>B</b>	<b>H</b>
<b>C</b>	<b>I</b>
<b>D</b>	<b>J</b>
<b>E</b>	<b>K</b>
<b>F</b>	<b>X</b> Consultez votre superviseur ou SOP pour instructions de manipulations spéciales.

Lunettes de sécurité	Lunettes protectrices contre les agents chimiques	Écran facial et lunettes de protection	Gants
Bottes	Tablier synthétique	Vêtements de protection et uniforme complet	Masque protecteur contre la poussière
Masque respiratoire complet	Demi-masque respiratoire contre la poussière et les vapeurs	Masque respiratoire complet	Appareil/masque à adduction d'air ou APRA

### AUTRES ABRÉVIATIONS STANDARD :

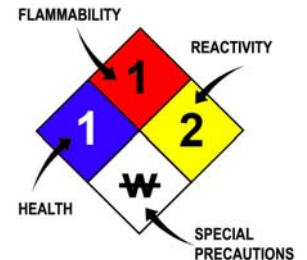
<b>Carc</b>	Cancérogène
<b>Irrit</b>	Irritant
<b>NA</b>	Indisponible
<b>N/R</b>	Pas de résultats
<b>N/D</b>	Non disponible
<b>N/E</b>	Non établi
<b>LM</b>	Limite maximale
<b>APRA</b>	Appareil de protection respiratoire autonome
<b>Sens</b>	Sensibilisation
<b>STOT RE</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
<b>STOT SE</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

### NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION: NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :	
<b>Température d'autoallumage</b>	Température minimale nécessaire pour favoriser la combustion dans l'air sans une autre source d'allumage.
<b>LIE</b>	Limite inférieure d'explosivité – le pourcentage inférieur de vapeur dans l'air, par volume qui explosera ou s'enflammera en présence d'une source d'allumage.
<b>LSE</b>	Limite supérieure d'explosivité – le pourcentage supérieur de vapeur dans l'air, par volume qui explosera ou s'enflammera en présence d'une source d'allumage.

### ÉVALUATION DES DANGERS:

<b>0</b>	Danger Minimal
<b>1</b>	Danger Faible
<b>2</b>	Danger Modéré
<b>3</b>	Danger Sévère
<b>4</b>	Danger Extrême
<b>ACD</b>	Acide
<b>ALC</b>	Alcalin
<b>COR</b>	Corrosif
<b>W</b>	N'utilisez pas d'eau
<b>OX</b>	Oxydant
<b>TREFOIL</b>	Radioactif



### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

<b>DL<sub>50</sub></b>	Dose létale (solides & liquides) qui tue 50 % des animaux exposés
<b>CL<sub>50</sub></b>	Concentration létale (gaz) qui tue 50 % des animaux exposés
<b>ppm</b>	Concentration exprimée en parties de matière par un million de parts
<b>DT min.</b>	La dose la plus faible causant un symptôme
<b>CT min.</b>	La concentration la plus faible causant un symptôme
<b>DT min., DL min., et DL ou CT, CT min., et CL min. et CL</b>	La dose (ou la concentration) la plus faible causant des effets létaux ou toxiques
<b>CIRC</b>	Centre international de recherche sur le cancer
<b>NTP</b>	National Toxicology Program
<b>RTECS</b>	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
<b>FCB</b>	Facteur de concentration biologique
<b>TL<sub>m</sub></b>	Tolérance limite moyenne
<b>log K<sub>ow</sub> ou log K<sub>oc</sub></b>	Rapport de distribution huile-eau

### RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES :

<b>SIMDUT</b>	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
<b>DOT</b>	U.S. Department of Transportation
<b>TC</b>	Transport Canada
<b>EPA</b>	U.S. Environmental Protection Agency
<b>LIS</b>	Liste intérieure des substances
<b>LES</b>	Liste extérieure des substances
<b>LSIP</b>	Liste des substances d'intérêt prioritaire
<b>TSCA</b>	U.S. Toxic Substance Control Act
<b>UE</b>	Union européenne (directive 67/548/EEC de l'Union européenne)
<b>WGK</b>	Wassergefährdungsklassne (catégorie de danger aquatique allemande)

### SYSTÈME (SIMDUT) D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL :

Class A	Class B	Class C	Class D1	Class D2	Class D3	Class E	Class F
Comprimé	Inflammable	Oxydant	Toxique	Irritant	Infectieux	Corrosif	Réactif

### PICTOGRAMMES CLP/GHS (1272/2008/EC) :

GHS01	GHS02	GHS03	GHS04	GHS05	GHS06	GHS07	GHS08	GHS09
Explosif	Inflammable	Oxydant	Pressurisé	Corrosif	Toxique	Nocif	Irritant	Environnement